

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 30 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze, le 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEVOS,

<i>Nombre de membres afférents au Conseil Municipal</i>	29
<i>En exercice</i>	29
<i>Qui ont pris part à la délibération</i>	29
<i>Date de la convocation</i>	24 avril 2014
<i>Date d'affichage</i>	24 avril 2014

**Etaient présents** : (23)

M. DEVOS Frédéric, Maire, LEPROVOST Maryse, BURCKBUCHLER Jean-Pierre, DEHONDT Florence, DERAM Didier, LEMOINE Isabelle, DEGRAND Christophe, THAON Doriane, THOMAS Loïc, Adjoints,

COURTENS Jean-Claude, VANPERPERSTRAETE Régis, BUSSCHAERT Laurence, RICHARD Nicolas, LAMIRAULT Magali, CWYNAR Yann, PRONIER Isabelle, DOUARD Christelle, CALCOEN David, JOOS Clément, VERROUST Martine, WECKSTEEN Nathalie, LAMMAR Guy, DEBRIL Sylvie, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné procuration** : (6)

<i>LENOIR Sylvie</i>	<i>donne procuration à</i>	<i>LEMOINE Isabelle</i>
<i>WLOSIK Edmond</i>	«	<i>DEGRAND Christophe</i>
<i>LESCHAVE Jean-Louis</i>	«	<i>VERROUST Martine</i>
<i>BRETON Franck</i>	«	<i>WECKSTEEN Nathalie</i>
<i>GLAZIK Dorothee</i>	«	<i>PRONIER Isabelle</i>
<i>HUGOO Isabelle</i>	«	<i>DOUARD Cristelle</i>

**Secrétaire de séance** : JOOS Clément

*M. le Maire a procédé à l'appel des membres du conseil municipal :*

*Il y a 23 présents et 6 procurations :*

*Mme LENOIR a donné procuration à Mme LEMOINE.*

*Mr WLOSIK a donné procuration à Mr DEGRAND.*

*Mr LESCHAVE a donné procuration à Mme VERROUST.*

*Mr BRETON a donné procuration à Mme WECKSTEEN.*

*Mme GLAZIK a donné procuration à Mme PRONIER.*

*Mme HUGOO a donné procuration à Mme DOUARD.*

*Il n'y a pas de remarques sur le précédent compte rendu, il est donc adopté.*

*Le secrétaire de séance est désigné par M. le Maire, il s'agit de Mr Joos.*

### **1) DÉSIGNATION DE 4 DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CLUB MUNICIPAL « JOIE ET AMITIÉ »**

*Selon les statuts du club, le Maire est automatiquement désigné comme Président d'honneur. La désignation des 4 représentants se fera au scrutin secret à la majorité absolue pour les 2 premiers tours, à la majorité relative pour le 3<sup>ème</sup>.*

*La liste minoritaire ne présentant pas de candidats, les candidats de la liste majoritaire sont :*

*Sont candidats : M. WLOSIK, Mme Lemoine, Mme LENOIR, Mme THAON*

*Ont obtenu : 23 voix pour et 6 abstentions*

*Sont élus : M. WLOSIK, Mme LEMOINE, Mme LENOIR, Mme THAON*

### **2) DÉSIGNATION DE 6 CONSEILLERS MUNICIPAUX POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION MUNICIPALE DES AMIS DU JUMELAGE FRANCO-GALLOIS WORMHOUT-LLANDUDNO**

*Conformément aux statuts de l'association des Amis du Jumelage Franco-Gallois, 6 conseillers Municipaux doivent être désignés pour siéger au Conseil d'Administration.*

*Sont candidats :*

*Pour la liste Minoritaire : Mme VERROUST, M. BRETON.*

*Pour la liste Majoritaire : M. DERAM, Mme LEMOINE, Mme DEHONDT, Mr BUCKBUCHLER, Mme DOUARD.*

*Ont obtenu : La liste minoritaire 6 voix pour et 23 contre, la liste majoritaire 23 voix pour et 6 voix contre.*

*Sont élus : M. DERAM, Mme LEMOINE, Mme DEHONDT, M. BUCKBUCHLER, Mme DOUARD, Mme VERROUST.*

### **3) DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA FLANDRE VERDOYANTE ET FLEURIE**

*Conformément aux statuts de l'association la Flandre Verdoyante et Fleurie, 3 membres du conseil doivent être désigné pour siéger au Conseil d'Administration.*

*Sont candidats : Mme THAON, M. WLOSIK, M. LAMMAR*

*Ont obtenu : 29 voix pour*

*Sont élus : Mme THAON, M. WLOSIK, M. LAMMAR*

#### **4) ADOPTION DU TABLEAU DES SUBVENTIONS ANNUELLES 2014**

*M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le tableau des subventions qui a été débattu lors du DOB du 24 avril dernier.*

*Mme DEBRIL souhaite intervenir sur la subvention à l'association Sculpterre, la précédente commission avait attribué une somme de 200 € et là dans le tableau il y a 700 € de subvention et 200 € de subvention exceptionnelle. Mme DEBRIL considère qu'il n'est pas normal d'affecter ce changement dans le tableau.*

*M. le Maire demande à M. Carlier(DGS) de donner une explication :*

*« Effectivement, la commission de l'ancienne équipe avait décidé de donner 200 € pour la réparation du four et de ne pas attribuer de subvention annuelle, mais la nouvelle équipe a décidé de faire autrement. »*

*Mme DEBRIL fait remarquer que depuis les élections, les commissions n'ont pas été réunies. Il s'agit d'une situation inacceptable, voire peu démocratique. L'octroi d'une telle subvention nécessitait une réunion pour tous les conseillers nommés à la commission culture. Les élus municipaux se doivent de travailler en équipe.*

*Mme LEMOINE et M. THOMAS ont pris la parole pour donner des explications à la fois sur le devis de réparation du four et également sur les demandes formulées par la présidente de l'association et ses besoins pour bien fonctionner, lors de la réunion avec les associations lors de la campagne municipale.*

*Mme DEBRIL n'est pas d'accord, cette association utilise déjà des locaux et l'électricité pour le four. Elle ne souhaite pas que cette subvention de 700 € soit allouée.*

*L'équipe minoritaire prend la parole collégalement concernant l'attribution d'une subvention de 1000€ à l'association du Moto Club des Docks, il s'agit d'une nouvelle association, ils n'ont pas eu les statuts, ne savent rien de cette association et il n'est pas de coutume d'attribuer une telle subvention dès le départ.*

*M. le Maire précise qu'il est en accord avec la remarque de l'opposition, mais qu'il s'agit juste d'une somme qui ne sera pas forcément attribuée cela dépendra des activités que cette association fera sur Wormhout durant l'année.*

*Le groupe minoritaire n'est pas d'accord, s'ils votent le tableau des subventions en l'état, cela veut dire que cette association va percevoir cette subvention et il n'en est pas question.*

*M. RICHARD demande à M. Carlier si l'on peut voter le tableau des subventions sur l'enveloppe et qu'ensuite les commissions rediscutent du montant des subventions.*

*« M. CARLIER précise que oui, il n'y a pas d'objection à cela et que si le conseil décide maintenant de supprimer cette ligne c'est également possible ». Il est donc décidé de supprimer cette ligne dans le tableau des subventions.*

*M. CALCOEN demande à la liste minoritaire s'il faut également supprimer la subvention de l'association Sculpterre. Mme DEBRIL n'est toujours pas d'accord pour attribuer cette subvention.*

*M. le Maire demande le passage au vote :*

*23 voix pour et 6 abstentions, le vote du tableau des subventions est voté à la majorité.*

## **5) VOTE DU TAUX DES 3 TAXES**

*M. le Maire précise qu'il s'agit d'être dans la logique annoncée de ne pas augmenter les impôts pour que les Wormhoutois gardent du pouvoir d'achat.*

*29 Voix pour, le vote des 3 taxes à l'unanimité.*

## **6) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2014 – VILLE ET RÉGIE DE TRANSPORT**

*Compte tenu des modifications concernant le tableau des subventions.*

*Passage au vote : 23 voix pour et 6 abstentions*

*Le budget primitif 2014 de la Ville et Régie de transport sont donc votés à la majorité.*